



UNION EUROPÉENNE

LE PARLEMENT EUROPÉEN

LE CONSEIL

Bruxelles, le 30 avril 2014
(OR. en)

2011/0380 (COD)

PE-CONS 20/14
COR 1

PECHE 35
CADREFIN 17
FC 6
CODEC 200

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements (CE) n° 2328/2003, (CE) n° 861/2006, (CE) n° 1198/2006 et (CE) n° 791/2007 du Conseil et le règlement (UE) n° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil

1. Page 113, article 62, titre

Au lieu de:

"Intervention du FEAMP en faveur du développement local menées par les acteurs locaux",

lire:

"Intervention du FEAMP en faveur du développement local mené par les acteurs locaux.".

2. Page 149, article 94, paragraphe 4

Au lieu de:

"... est mis en œuvre à travers une stratégie de développement local mené par des acteurs locaux.",

lire:

"... est mis en œuvre à travers un développement local mené par des acteurs locaux."
